

Imaginez un quotidien où rien n'est vraiment pensé pour vous.



Dossier de presse

LE HANDICAP N'EST PAS UN CHOIX. L'ACCESSIBILITÉ NON PLUS.

SOMMAIRE

Édito	Р3
Contributeurs	P4
Quelques exemples inspirants	P6
Introduction	P8
ÉLU AU HANDICAP, SANTÉ, SOLIDARITÉS Cap sur l'inclusion territoriale	P10
ÉLU À LA CULTURE Cap sur la culture accessible	P12
ÉLU À LA CITOYENNETÉ ET À LA DÉMOCRATIE LOCALE Cap sur la démocratie inclusive	P14
ÉLU AUX FINANCES, ACHATS, BUDGET Cap sur le financement inclusif	P16
ÉLU AU LOGEMENT Cap sur l'habitat inclusif	P18
ÉLU À L'URBANISME / VOIRIE Cap sur l'aménagement inclusif	P20
ÉLU AUX TRANSPORTS ET MOBILITÉ Cap sur la mobilité inclusive	P22
ÉLU AU COMMERCE Cap sur le commerce accessible	P24
ÉLU À L'ÉDUCATION Cap sur l'école inclusive	P26
ÉLU AUX SPORTS Cap sur le sport pour tous	P28
ÉLU AU NUMÉRIQUE Cap sur le numérique inclusif	P30
ÉLU AU TOURISME Cap sur le tourisme accessible	P32
Les dates clés légales de l'accessibilité	P34

ÉDITO ______

"Ensemble, rendons possible une société où chacun, sans exception, trouve sa place."

Les élus sont au cœur de l'action publique. Chaque jour, sur le terrain, ils œuvrent pour améliorer la vie de leurs concitoyens. Parmi les grands défis à relever, celui de l'accessibilité universelle est central. Il ne s'agit pas seulement d'aménagements techniques : il s'agit de justice sociale, d'égalité réelle, de vivre ensemble.

L'État est à leurs côtés pour faire avancer cette ambition. C'est dans cet esprit qu'a été conçue la Boîte à outils de l'accessibilité : un outil pensé pour accompagner les élus de façon concrète, pratique, efficace.

Cette boîte à outils a été conçue avec eux et pour eux, en lien étroit avec les associations d'élus, propose :

- des guides méthodologiques, des ressources techniques et réglementaires,
- un recensement complet des aides financières,
- et surtout, des exemples inspirants issus des territoires, qui témoignent de dynamiques locales fortes et porteuses d'innovation.



Charlotte Parmentier-Lecocq, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap

L'objectif est simple : proposer un outil opérationnel et intuitif, organisé selon les compétences locales, pour que chaque élu, quel que soit son territoire, ses moyens ou son point de départ, puisse y trouver des réponses adaptées à ses besoins.

Cette boîte à outils se veut un levier d'action, au service de territoires plus accessibles, plus inclusifs, plus accueillants. Car l'accessibilité n'est pas une contrainte : c'est une opportunité d'innover, de moderniser, de renforcer la cohésion sociale

Ensemble, rendons possible une société où chacun, sans exception, trouve sa place.

Ils et elles ont **CONTRIBUÉ** à la création de la boite à outils

AMF



Xavier Odo, Maire de Grignysur-Rhône (69) et Isabelle Assih, maire de Quimper (29), maire référents handicap de l'AMF

20 ans après la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, je tiens à souligner les efforts accomplis au quotidien par les communes et les intercommunalités pour aller vers davantage prendre en compte les personnes handicapées.

L'accessibilité de la voirie, des transports, du bâti et du numérique est la condition de l'autonomie des personnes handicapées. Elle précède de tous les autres, qu'il s'agisse de l'accès à l'école, à l'emploi, à la santé, aux activités culturelles et sportives, à la vie politique et associative. La boîte à outils répond à la demande des élus locaux d'un accompagnement technique renforcé afin de mettre en œuvre les diverses obligations qui s'imposent au bloc communal. Malgré des financements dédiés de l'État souvent insuffisants, les maires agissent et font de la commune le premier moteur de l'inclusion des personnes handicapées à tous les âges de la vie.

Régions de France



Sandrine CHAIX, Présidente de la Commission Handicap de Régions de France, vice-présidente déléguée au handicap, à l'action sociale et à la lutte contre les violences faites aux femmes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Cette boîte à outils doit être une ressource pour l'ensemble des élus locaux et des collectivités territoriales. Le partage d'expériences et de petites ou grandes innovations réussies permettant l'amélioration concrète de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, et pour tous types de handicaps, est précieux et doit être déployé à plus grande échelle. Cette initiative y contribue.

Départements de France



François Sauvadet, Président de l'Assemblée des départements de France

Reconnaître les obstacles qui persistent en matière d'accessibilité, et affirmer une ambition résolue pour les dépasser, constituent une exigence démocratique. En tant que chefs de file des solidarités, les Départements ont souhaité s'impliquer activement dans l'élaboration de cette boîte à outils, aux côtés de la Délégation interministérielle à l'accessibilité. Cet outil inédit vise à soutenir les élus locaux dans l'exercice de leurs compétences, en leur proposant des ressources pratiques, accessibles et immédiatement mobilisables. Il éclaire les choix, sécurise les décisions, et offre des repères partagés pour mieux coordonner l'action publique à tous les niveaux. Pensée comme un appui opérationnel, la boîte à outils contribue également à valoriser les initiatives locales et nourrit le dialogue entre collectivités. En renforçant la capacité à appliquer la loi avec discernement, à mutualiser les expériences et à répondre aux attentes des personnes en situation de handicap, elle constitue une nouvelle avancée vers une société plus inclusive. Départements de France est particulièrement investie dans ce travail collectif, porté par une ambition commune : faire de l'accessibilité une réalité concrète et durable pour tous.

France Urbaine



Luis BELTRAN-LOPEZ, Représentant de France Urbaine à la CNH et à la CIH, conseiller municipal délégué au handicap et à l'accessibilité à la Ville de Grenoble De l'éducation à la culture en passant par la mobilité, les finances, le logement ou le sport, l'accessibilité exige une approche systémique et une inscription dans l'ensemble des politiques publiques ainsi qu'une pleine articulation de chaque échelon de collectivités. La connaissance des meilleures pratiques, la pleine appropriation du droit et des référentiels par l'ensemble des élus quelle que soit leur délégation thématique ne peut être qu'un plus pour faire de l'accessibilité un réflexe, favorisant ainsi une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap.

Intercommunalités de France



Anne TERLEZ, Vice-présidente d'Intercommunalités de France chargée de la cohésion sociale, vice-présidente de l'Agglo Seine-Eure Les compétences des Intercommunalités sont au cœur des questions d'accessibilité: au-delà de l'aménagement de l'espace publique et des bâtiments, nous devons travailler à l'adaptation des logements, à l'accessibilité des transports en commun, à rendre faciles à lire et à comprendre nos documents, à faciliter l'accès aux services et à l'emploi, etc. Cette boîte à outil est le fruit de nos expériences et a pour ambition d'accélérer la dynamique inclusive née de la loi du 11.02.2005

AMRF



Michel Fournier, Président de l'Association des maires ruraux de France L'association des maires ruraux de France salue la parution de ce nouveau guide. Le suivi des sujets contenus dans ce guide représente à la fois un outil permettant un gain de temps et d'efficacité dès le premier jour de mandat, et un facteur contribuant à réduire les écarts de moyens entre villes et villages. En milieu rural, les élus jonglent entre de multiples casquettes (urbanisme, finances, social, environnement). D'où l'importance, pour le maire ou la personne à qui il confiera cette politique, et en complément des moyens humains indispensables à toute action publique, de disposer d'une boîte à outils claire et pratique, et d'entrer rapidement dans le vif du sujet, sans se perdre dans la complexité administrative, premier facteur de stress pour les élus.

La centralisation des données est ici un atout majeur pour des élus souvent submergés par la complexité et la multiplicité des actions à mener, et de trouver les bons interlocuteurs pour établir un contact direct et efficace.

C'est bien sûr un moyen pour que toute collectivité, quel que soit le nombre d'habitants, réduise les inégalités et permette surtout à toute commune de s'engager dans cette politique exigeante et indispensable. En dépit de ressources techniques ou humaines insuffisantes, il convient de pouvoir agir et d'entrer en lien avec les acteurs du secteur. Cet outil compense en donnant un socle commun de connaissances, de modèles et de démarches, garantissant aux élus ruraux de pouvoir agir avec les mêmes armes et la même légitimité que leurs homologues urbains.

Quelques exemples inspirants



Le musée la Cité du vitrail à Troyes

Depuis 2013, la Cité du vitrail, musée consacré à l'art et à l'histoire du vitrail, est engagée dans une politique d'accessibilité à destination des publics dits « empêchés ». Ce projet à la fois scientifique, culturel, pédagogique et touristique d'envergure est un parfait exemple de mise en accessibilité d'un musée.

Le dispositif Handiyon et Handiyon + à La Roche-sur-Yon

Mis en place par la communauté d'agglomération, ce service propose deux niveaux d'accompagnement aux personnes détentrices de la Carte Mobilité Inclusion : Handiyon, un transport « d'arrêt de bus à arrêt de bus » pour pallier l'inaccessibilité des lignes régulières, et Handiyon +, une prise en charge « du trottoir jusqu'à la porte ou le hall d'entrée ».





Ouverte en 2025 dans l'enceinte de la MAS de Thumeries, cette aire de jeux a été conçue pour accueillir à la fois les résidents en situation de polyhandicap et les enfants du territoire. Équipée de jeux accessibles (balançoires adaptées, tourniquet, trampoline pour fauteuil roulant, jeux musicaux), elle constitue un lieu de rencontre et de partage « quel que soit l'âge ou le niveau de mobilité ».

Le centre aquatique Le Chant de l'Eau à Templeuve-en-Pévèle

Ce complexe de 5 000 m² labellisé Tourisme & Handicap propose un bassin sportif, des espaces ludiques et de bien-être, ainsi qu'une salle de fitness. Pensé pour être accessible, il dispose d'équipements adaptés (parking, cheminement, entrée, sanitaires) afin d'accueillir tous les publics dans les meilleures conditions.



Repères sur l'accessibilité

La loi du 11 février 2005 a marqué un tournant majeur pour renforcer l'accessibilité des services publics aux personnes en situation de handicap : elle a placé l'accessibilité comme un droit fondamental. L'accessibilité est donc une composante indispensable de l'action contre la discrimination et une politique publique prioritaire du Gouvernement.

Malgré ce cadre juridique, il est essentiel pour chacun d'aller plus loin dans la mise en place opérationnelle de l'accessibilité.

Le handicap, une notion plurielle

Plus ou moins sévères, ponctuels, transitoires ou permanents, les 5 grands types de handicaps sont :

- SENSORIELS
- MOTEURS
- MENTAUX
- PSYCHIQUES
- COGNITIFS

Les 3 dimensions de l'accessibilité

Face à la diversité des handicaps possibles, l'accessibilité universelle concerne trois dimensions indissociables :

- PHYSIQUE (BÂTIMENTS, VOIRIE, TRANSPORTS)
- 2 NUMÉRIQUE
- 3 INFORMATIONNELLE

L'accessibilité, une véritable obligation légale

Vous le savez : garantir l'égalité de tous devant le service public est un devoir et avant toute chose une obligation légale.

En cas de non-respect, des contrôles et sanctions peuvent être appliqués : fermeture de sites physiques, amendes ou remboursement de subventions...

Mais au-delà des risques, l'accessibilité est surtout une chance à saisir.

14,5
millions*

DE FRANÇAIS SONT
CONCERNÉS PAR LE
HANDICAP
(SOIT PRÈS
D'1 PERSONNE
SUR 5).

LE HANDICAP MOTEUR OU LA DÉFICIENCE MOTRICE, HANDICAP LE MIEUX IDENTIFIÉ, TOUCHE

3,5 millions

DE PERSONNES EN FRANCE, DONT 650 000 ÉQUIPÉES D'UN FAUTEUIL ROULANT.

L'accessibilité, levier stratégique pour votre territoire

En qualité d'élu local, l'accessibilité signifie comprendre et agir au quotidien pour améliorer les services et les informations de votre territoire (commune, intercommunalité, région ou département). Renseignez-vous sur les niveaux de compétences selon votre échelon territorial. Et renforcer l'accessibilité de votre territoire présente de nombreux avantages :

- Qualité de service : via l'expérience usagers améliorée.
- Cohésion sociale : le vivre-ensemble, l'attractivité et la fidélisation sont renforcés.
- Modernité: qui vous donne de l'avance en tant que territoire inclusif.
- Retombées commerciales : des cibles élargies, ce sont plus de consommateurs.
- Rayonnement économique : les partenariats publics et privés sont favorisés.

Accessibilité, c'est simple d'aller dans la bonne direction

Vous travaillez en équipe réduite ?
Avec un budget serré ? Rassurez-vous :
l'accessibilité peut être simple à mettre en œuvre !
À condition d'être bien informé et de disposer
des ressources concrètes, c'est tout l'objet
de cette plateforme. Véritable boîte à outils
pratique, ce guide vous permet d'avancer
sur la voie de l'accessibilité.

Lancez-vous : l'État vous accompagne !

Cap sur l'inclusion territoriale



En tant qu'élu au handicap, santé et solidarités, vous œuvrez pour l'inclusion universelle et l'égalité des droits sur votre territoire.

Votre trajectoire est fixée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, qui a établi le principe fondamental d'accessibilité universelle. Ce cadre législatif vous mène vers un territoire solidaire, équitable et moderne, où chacun trouve sa place.

Vos directions prioritaires: sensibiliser et former les acteurs locaux, informer et orienter vos habitants vers leurs droits, coordonner les partenaires territoriaux, et développer une politique locale inclusive.

Votre parcours commence ici, avec des ressources choisies pour naviguer entre obligations réglementaires et besoins concrets des usagers. De quoi vous guider vers un territoire pleinement inclusif, dès aujourd'hui.

DIRECTION 1

Vous informer de A à Z

Témoignages, actus, démarches, contacts... Retrouvez tout en un seul endroit.

→ Rendez-vous sur "Mon parcours handicap.gouv.fr"

Vous avez des questions sur l'accessibilité physique des établissements recevant du public sur votre commune ? Vous demandez comment financer vos travaux pour en améliorer l'accès ?

→ Des réponses complètes, provenant de sources officielles existent

Vous souhaitez comprendre certaines données de votre territoire ou les comparer à d'autres ?

→ Consultez l'Observatoire des territoires avec des indicateurs et rapports pratiques



Besoin d'aide pour faire transcrire vos documents avec la méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre)

→ Des ESAT sont en mesure de le faire pour vous

DIRECTION 2

Vous former, vous et vos équipes

Vos équipes veulent mieux accueillir les personnes handicapées ? Quelques heures de formation suffisent pour adopter les bons gestes.

- → Par département, trouvez une formation grâce au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
- → Pour vos agents de la fonction publique, direction les formations "Mentor" dédiées

Et pour vous sensibiliser facilement et rapidement, de nombreux supports pratiques existent. Par exemple :

- → Le guide "Informer les personnes sourdes et malentendantes"
- → Les cahiers pédagogiques "La communication des personnes polyhandicapées "

DIRECTION 3

Informer vos habitants

Devenez le point de repère fiable et de proximité de vos administrés.

- → Pour les aides financières auxquelles ils peuvent prétendre, orientez-les vers la CAF
- → Pour qu'ils soient accompagnés dans leurs démarches, conseillez-leur :
 - L'agence régionale de Santé (ARS)
 - Les Maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH)
 - Les Maisons France services
- → Pour des solutions concrètes qui facilitent leur quotidien, suggérez-leur des entreprises recommandées par l'État :
 - AVA et Roger Voice, solutions de sous-titrage pour les personnes sourdes ou malentendantes
 - Dessintey, parcours de rééducation intelligents
 - Dreeft par Eppur, le 1^{er} système de freinage pour fauteuil roulant manuel
 - Feelobject et Oorion, solutions innovantes pour personnes aveugles ou malvoyantes

Inspirez-vous de bonnes pratiques éprouvées

UNE MAISON UNIVERSELLE DU HANDICAP, À VILLENEUVE D'ASCQ

L'I.E.M. Christian DABBADIE est une structure médico-sociale co-créée par la ville et l'APFFH. À l'aide d'ergothérapeutes, elle confectionne, entre autres, des équipements astucieux d'accessibilité du quotidien (accessoires de cuisine, habits...) à prix abordables.

LE CEP CICAT AU SERVICE DE TOUS, À STRASBOURG

Structure associative pluridisciplinaire (ergothérapeutes, médecins, architectes, ...), elle informe et soutient gratuitement les personnes handicapées des communes de l'Eurométropole. Elle propose aussi un showroom avec plusieurs équipements utiles à l'accessibilité.

Cap sur la culture accessible





En tant qu'élu à la culture, vous visez une offre culturelle accessible à toutes et tous.

Votre chemin est fixé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, qui a établi le principe fondamental d'accessibilité universelle. Cela vous guide vers une culture inclusive, créatrice de lien social et d'épanouissement.

Vos points cardinaux: rendre accessibles vos établissements culturels, adapter vos œuvres et ressources, organiser des événements inclusifs, et former vos équipes à l'accueil universel.

Votre itinéraire commence ici, avec des ressources sélectionnées pour rendre vos lieux, contenus et pratiques culturelles accessibles à tous, dès aujourd'hui.

DIRECTION 1

Favoriser l'accessibilité physique de vos lieux culturels

Rampe d'accès, toilettes PMR, places réservées... Rendre vos lieux culturels accessibles, c'est les rendre accueillants pour tous.

→ Découvrez les guides pratiques réalisés par le Ministère de la Culture

DIRECTION 2

Garantir l'accessibilité numérique de vos lieux culturels

Avant de se rendre dans un espace culturel, vos administrés voudront en découvrir la programmation, les infos pratiques...
Cela demande des sites web ou applications mobiles réalisés selon les bonnes pratiques d'accessibilité. Même avec peu de budget ou de compétences, vous pouvez agir!

- → Découvrez les bases de la conception web inclusive
- → Familiarisez-vous avec la norme RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité)
- → Explorez comment créer des applications mobiles accessibles

Rendre les œuvres et ressources accessibles

Une fois sur place, vos citoyens apprécieront de vivre une expérience culturelle adaptée à leur handicap. Pour cela, de nombreux outils vous aident.

→ Tout pour créer des documents inclusifs

Une entreprise recommandée par l'État peut aussi vous aider dans vos scénarisations :

- → Le guide "Informer les personnes sourdes et malentendantes"
- → Tactile Studio, agence pionnière en design inclusif pour les musées et institutions culturelles

DIRECTION 4

Organiser des événements culturels accessibles

Rencontres d'artistes, fêtes du livre... Voilà autant d'occasions de créer du lien sur votre territoire. Pour les rendre inclusives, laissez-vous guider.

- → Explorez un guide pratique d'accessibilité inspirant
- → Retrouvez des conseils pour bien accueillir les personnes handicapées
- → Découvrez des idées d'activités culturelles adaptées à tous les handicaps avec Activ Hand

DIRECTION 5

Former vos équipes d'accueil

Vos agents d'accueil ont à cœur de mieux communiquer avec les citoyens porteurs de handicap. Indiquez-leur où se former.

- → Par département, trouvez des formations du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
- → Direction les formations "Mentor" dédiées

Inspirez-vous de bonnes pratiques éprouvées

CHÂTEAU DE COURCELLES : PATRIMOINE ACCESSIBLE À MONTIGNY-LES-METZ

L'ascenseur PMR est intégré à l'architecture du monument classé. L'équipe municipale et les agents d'accueil sont formés aux questions de handicap.

LE QUAI M, SALLE DE CONCERT INCLUSIVE À LA ROCHE-SUR-YON

En plus d'un bâtiment accessible, le Quai M propose des gilets vibrants pour les malentendants, des plans 3D avec braille et même des ateliers de musicothérapie.

LA CITÉ DU VITRAIL POUR TOUS, À TROYES

Voilà un parfait exemple de musée, au sein d'un bâtiment historique classé, rendu accessible en termes physiques, sensoriels, cognitifs ou culturels.

LE MUSÉE SAVOISIEN, INCLUSIF À CHAMBÉRY

Ce bâtiment classé est accessible à tous les niveaux et dispose de 4 médiatrices spécialisées dans l'accueil des personnes en situation de handicap.

Cap sur la démocratie inclusive





En tant qu'élu à la citoyenneté et à la démocratie locale, vous garantissez l'accès de tous aux droits civiques et à la participation démocratique.

Votre route est encadrée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, qui a établi le principe fondamental d'accessibilité universelle.

Cette base légale vous guide vers une démocratie pleinement inclusive, où chaque citoyen exerce ses droits civiques dans les meilleures conditions.

Vos domaines d'intervention: rendre accessibles les informations électorales, garantir des processus de vote inclusifs, organiser des campagnes électorales ouvertes à tous, et former vos équipes à l'accueil universel.

Votre parcours commence ici, avec des ressources pensées pour transformer vos pratiques démocratiques et garantir une participation citoyenne effective pour tous, dès aujourd'hui.



→ Découvrez le mémento pratique du

→ Explorez l'article 9 de la Convention

- Gouvernement
- → Utilisez des guides, fiches et affiches avec la méthode FALC de l'UNAPEI
- → Regardez le guide "Informer les personnes sourdes et malentendantes"
- → Retrouvez des conseils pour bien accueillir les personnes handicapées

Rendre les campagnes électorales compréhensibles

Depuis 2022, les candidats doivent rédiger en FALC (Facile à Lire et à Comprendre). Cela facilite la compréhension et rend leurs documents accessibles à tous les citoyens. À vous de les informer!

→ Faites le point sur les obligations légales des candidats territoriaux

DIRECTION 2

Rendre accessible les informations électorales

La participation des personnes handicapées à la vie politique et publique est garantie par la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies, ratifiée par la France dans son article 29. Professions de foi, sites web, salles de réunion partisanes, isoloirs adaptés... Quelques aménagements permettent à chacun de voter en toute autonomie.

Former vos équipes d'accueil

Vos agents publics ou bénévoles veulent être plus à l'aise pour communiquer avec les citoyens porteurs de handicap? Dites-leur où se former.

- → Par département, trouvez des formations du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
- → Pour les agents publics, direction les formations "Mentor" dédiées

Inspirez-vous de bonnes pratiques éprouvées

UNE BORNE INTERACTIVE DANS UNE MAIRIE DE QUARTIER DE CHAMBÉRY

En accès libre et gratuit, la borne "Simpl'ici" améliore l'accessibilité en proposant aux usagers, y compris atteints de handicap, plus de 400 démarches administratives simplifiées. La borne a obtenu un prix aux Trophées de l'ingénierie territoriale et aux **PITON Awards.**

Cap sur le financement inclusif





En tant qu'élu aux finances, achats et budget, vous pilotez les investissements qui transforment votre territoire en espace accessible à tous.

Vos orientations s'appuient sur la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, qui a établi le principe fondamental d'accessibilité universelle. Cette référence légale vous guide vers une gestion financière responsable et inclusive, où chaque euro investi contribue à l'égalité territoriale.

Vos points cardinaux d'action : intégrer des clauses d'accessibilité dans vos achats publics, mobiliser les financements dédiés à l'accessibilité, optimiser les subventions pour vos projets inclusifs, et accompagner la mise en accessibilité des bâtiments publics et privés.

Vos avancées commencent ici, avec des ressources choisies pour transformer l'obligation d'accessibilité en opportunité d'investissement durable et rentable pour votre territoire, dès aujourd'hui.



Acquérir des biens et services accessibles

Bancs avec accoudoirs, bus à planchers bas, sites web conformes RGAA, interprètes en Langue des Signes Française... En intégrant systématiquement des clauses d'accessibilité dans vos achats publics, réalisez des acquisitions bénéfiques à tous vos administrés.

→ Consultez le guide de l'Achat public – Accessibilité, du Ministère de l'Économie

DIRECTION 2

Financer les politiques de mise en accessibilité de votre territoire

Votre école ou gymnase ne dispose pas encore d'un accès PMR ou de sanitaires adaptés ? Vos concitoyens ont besoin d'adapter leur logement privé ? Avec le Fonds Territorial d'Accessibilité (FTA) pour les établissements recevant du public (ERP) et les subventions dédiées, les travaux de mise en accessibilité deviennent possibles.

- → Découvrez pourquoi et comment constituer votre dossier FTA
- → Renseignez-vous sur la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et sur la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- → Orientez vos administrés vers MaPrimeAdapt' pour leurs bâtiments privés

Cap sur l'habitat inclusif





En tant qu'élu au logement, vous accompagnez l'adaptation de l'habitat pour garantir le droit au logement accessible à tous.

Votre chemin est balisé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, qui a établi le principe fondamental d'accessibilité universelle.

Cette assise légale vous guide vers une politique du logement inclusive, où chaque habitant peut vivre dignement dans un logement adapté à ses besoins.

Vos orientations: guider vos administrés vers les aides à l'adaptation du logement, accompagner les projets de logement social accessible, mobiliser les dispositifs de financement spécifiques, et développer une offre de logement qui anticipe le vieillissement de la population.

Votre parcours commence ici, avec des ressources sélectionnées pour transformer l'obligation d'accessibilité en opportunité de développement d'un habitat durable et adapté à tous, dès aujourd'hui.



Comprendre l'importance de l'accessibilité de l'habitat

Senior qui ne peut plus monter à l'étage ? Personne en fauteuil roulant ? Malvoyant qui trébuche dans les escaliers ? L'adaptation du logement évite les déménagements forcés. L'accessibilité est cruciale pour créer une société plus juste, inclusive, durable et équitable, où chacun peut participer pleinement et vivre de manière autonome et digne, sans discrimination.

Découvrez en quoi l'accessibilité est un enjeu universel

DIRECTION 2

Aider vos administrés à financer un logement adapté

Élargir des portes pour un fauteuil roulant, poser un éclairage renforcé dans les escaliers, installer un monte-escalier... Certains de vos concitoyens porteurs de handicap ou en perte d'autonomie peuvent avoir besoin d'adapter leur logement. Et cela représente un coût parfois non négligeable. Soulagez leurs inquiétudes en les orientant vers la subvention MaPrimeAdapt'.

→ Tout est expliqué en détail sur le site du Ministère de l'Économie

En complément, vous pouvez aussi leur dire de consulter :

- → Le guide du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire sur « L'adaptation du logement aux personnes handicapées et aux personnes âgées »
- → Le guide du CNSA sur "L'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées"
- → Les solutions domotiques de l'entreprise JIB

Inspirez-vous de bonnes pratiques éprouvées

UN SIMULATEUR MOBILE
D'ACCESSIBILITÉ À STRASBOURG

Sur 36 m², DiamanTIC présente un espace de vie rendu accessible aux personnes en perte d'autonomie. Entièrement mobile, il parcourt les territoires ruraux de l'agglomération strasbourgeoise.

Cap sur l'aménagement 👄 inclusif





En tant qu'élu à l'urbanisme et à la voirie, vous façonnez un territoire où chaque espace public devient accessible à tous les usagers.

Votre trajectoire s'appuie sur la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, qui a établi le principe fondamental d'accessibilité universelle. Cette référence légale vous conduit à un aménagement territorial pensé pour tous, où chaque projet urbain contribue à l'inclusion et à la qualité de vie collective.

Vos orientations: concevoir une voirie accessible et sécurisée, intégrer l'accessibilité dans tous vos projets d'urbanisme, mobiliser les données territoriales pour un diagnostic précis, et constituer des groupes d'experts d'usage pour co-construire vos aménagements.

Votre parcours commence ici, avec des ressources utiles pour transformer chaque projet d'aménagement en opportunité d'inclusion territoriale, dès aujourd'hui.

DIRECTION 1

Faciliter l'accès à votre voiries

Le saviez-vous ? Chaque commune d'au moins 1000 habitants est dans l'obligation d'établir un

plan de mise en accessibilité de la voirie appelé : "PAVE" (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics). Véritable outil de pilotage territorial, il vous permet de diagnostiquer l'existant et d'établir une programmation pluriannuelle hiérarchisée des travaux d'accessibilité.

→ Explorez comment rendre votre voirie accessible à tous avec le guide du CEREMA

Découvrez aussi comment agir concrètement avec les entreprises :

- → Okeenea, solutions d'accessibilité innovantes en voirie, dans les transports et dans les bâtiments
- → Graal, application mobile d'orientation pour tous et 100% gratuite lien sortant

DIRECTION 2

Prendre en compte le handicap dans vos espaces publics

Vos citoyens peuvent être concernés par divers types de handicap, temporaires ou permanents. Leur faciliter l'accès et la compréhension de vos différentes actions et démarches est essentiel. Pour vous aider à bien communiquer avec elles, plusieurs outils existent.

- → Par exemple, le guide "Informer les personnes sourdes et malentendantes"
- → Ou bien encore, le guide de HandiConnect.fr "comment communiquer avec une personne sourde"

DIRECTION 3

Rendre votre territoire rural accessible

Votre commune se situe à la campagne ? Elle est aussi concernée par l'accessibilité en matière de mobilité. Pour répondre à vos enjeux d'aménagement spécifiques, le CEREMA peut vous conseiller, vous faire bénéficier de son expertise, ainsi que de services et d'outils gratuits.

→ Consultez la page dédiée sur le site du CEREMA

DIRECTION 4

Former vos personnels d'accueil

Vos équipes en contact avec vos administrés porteurs de handicap veulent adopter les bons gestes et réflexes ? Invitez-les à se former.

- → Par département, trouvez des formations du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
- → Pour les agents publics, direction les formations "Mentor" dédiées

Inspirez-vous de bonnes pratiques éprouvées

DES PARCS ET JARDINS PUBLICS ACCESSIBLES À BORDEAUX

Pour faciliter le cheminement des PMR, la ville de Bordeaux a choisi d'appliquer un sol spécifiquement conçu (caoutchouc ou liège): il favorise la circulation fluide des fauteuils roulants, tout en répondant aux exigences environnementales.

UNE PLACE PUBLIQUE INCLUSIVE À LA ROCHE-SUR-YON

Entièrement réaménagée en termes d'accessibilité en 2023, la place Jacques Chirac intègre de nombreux dispositifs : bandes de guidages podotactiles pour aveugles, bandes d'accès PMR, bacs à fleurs en bois pour prévenir des chutes en bas des escaliers...

Cap sur la mobilité inclusive





En tant qu'élu aux transports et à la mobilité, vous garantissez l'accès aux déplacements pour tous sur votre territoire.

Votre feuille de route s'appuie sur la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, qui a établi le principe fondamental d'accessibilité universelle. Cette boussole légale vous guide vers une mobilité inclusive, où chaque citoyen peut se déplacer librement et en toute autonomie.

Vos axes prioritaires: rendre accessibles vos transports en commun, aménager des arrêts inclusifs, adapter votre signalétique et vos informations voyageurs, et former vos équipes à l'accueil universel.

Votre parcours commence ici, avec des ressources calibrées pour transformer chaque mode de transport en vecteur d'inclusion territoriale, dès aujourd'hui.



Rendre les abords de vos transports collectifs accessibles

Réseaux de bus, cars et trains...

Comme le stipulent les SD'AP (schémas directeurs d'accessibilité - agendas d'accessibilité programmée) et la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités de 2019) la mobilité des personnes handicapées doit être une réalité.

Mais selon le dernier état des lieux en date, par exemple, seuls 44% des arrêts de car sont accessibles.

Pour tout comprendre des enjeux et actions à mener sur votre commune, de nombreuses ressources existent.

→ Renseignez-vous sur les sites du Ministère de la transition écologique et celui de l'Aménagement du territoire

DIRECTION 2

Donner des informations accessibles aux usagers

Proposer des accès PMR dans vos gares routières et ferroviaires, c'est bien. Vous assurer que les documents relatifs aux transports (fiches horaires, panneaux d'affichages...) sont accessibles, c'est encore mieux.

Pour cela, différents outils sont à votre service.

- → Découvrez des modèles et méthodes utiles en matière d'information lien Hub
- → Sensibilisez-vous aux préconisations utiles pour les personnes aveugles lien sortant
- → Partagez des informations sur les nouveaux transports accessibles de votre commune

Inspirez-vous de bonnes pratiques éprouvées

UN AÉROPORT
AUX PETITS SOINS, À TARBES

L'aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées propose de nombreux équipements PMR : salle de repos avec lits, salle d'attente adaptée lors des contrôles de sécurité...

UN BUS SPÉCIAL PMR, À LOURDES

Pour la mobilité des nombreux visiteurs de la ville, un bus inclinable dédié permet le déplacement de 9 PMR en même temps avec leurs accompagnants.

Cap sur le commerce accessible





En tant qu'élu au commerce, vous développez un tissu économique local ouvert à tous les consommateurs.

Votre trajectoire est fixée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, qui a établi le principe fondamental d'accessibilité universelle. Cette référence légale vous oriente vers un commerce inclusif, créateur de lien social et de dynamisme économique.

Vos directions pour agir : sensibiliser vos commerçants à l'accessibilité, accompagner la mise en conformité des établissements, promouvoir les bonnes pratiques d'accueil et valoriser les initiatives inclusives.

Votre itinéraire commence ici, avec des ressources sélectionnées pour faire de votre territoire un modèle de commerce accessible et attractif, dès aujourd'hui.

Rendre les commerces de votre territoire accessibles

Un commerce inclusif attire plus de monde. Plus de monde, c'est plus d'animation, plus d'attractivité et, finalement, plus de chiffre d'affaires pour l'ensemble de votre commune. Pour capter une clientèle diversifiée qui, aujourd'hui, n'a parfois pas d'autre choix que de se tourner vers la vente en ligne, des solutions existent.

- → Découvrez les grands principes d'accessibilité des ERP (Etablissement Recevant du Public)
- → Parlez du Fonds Territorial d'Accessibilité (FTA) à votre réseau de commerçants pour réaliser leurs travaux de mise en accessibilité
- → Conseillez-leur la lecture du "Guide sur le FTA" du Ministère de l'Economie et des Finances
- → Et s'ils sont déjà accessibles, dites-leur de figurer sur Accès-Libre, une plateforme collaborative très consultée par les personnes en situation de handicap

DIRECTION 2

Sensibiliser les commerçants aux réussites de l'accessibilité

Contrairement à ce que les commerçants de votre commune peuvent parfois penser, l'accessibilité est un véritable avantage concurrentiel. En plus, elle ne nécessite pas forcément de gros investissements. Incitez-les à consulter des initiatives déjà menées avec succès.

- → Mobilisez les jeunes de votre territoire à devenir Ambassadeurs d'accessibilité : volontaires en service civique, ils sont là pour relayer le FTA sur le terrain auprès des commerçants
- → Témoignage d'une ambassadrice, lors des JO de 2024
- → Incitez les jeunes de votre territoire à faire leur service civique en faveur de l'accessibilité



Cap sur l'école inclusive

En tant qu'élu à l'éducation, vous contribuez à forger une école qui accueille et accompagne chaque enfant vers la réussite.

Votre chemin est balisé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, qui a établi le principe fondamental d'accessibilité universelle. Cette base légale vous conduit vers une éducation inclusive, où chaque élève peut apprendre dans les meilleures conditions.

Vos orientations prioritaires: rendre accessibles vos bâtiments scolaires, adapter les ressources pédagogiques numériques, former vos équipes éducatives et développer des projets pédagogiques inclusifs.

Votre parcours commence ici, avec des ressources pensées pour transformer chaque école en lieu d'épanouissement pour tous, dès aujourd'hui.

DIRECTION 1

Rendre vos bâtiments scolaires inclusifs

Une commune avec des écoles accessibles attire les familles et valorise votre territoire. C'est un signal fort d'une collectivité moderne et responsable, qui applique concrètement les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité. En plus, des aides existent pour

vos travaux de mise en accessibilité.

- → Renseignez-vous sur la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- → Informez-vous sur la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)



Faire de l'école pour tous une réalité sur votre territoire

La scolarisation des élèves en situation de handicap consiste aussi à garantir des parcours scolaires continus et réussis pour chacun. Cela suppose la prise en compte de différentes approches et informations.

→ Consultez le site du Ministère de l'Education nationale pour bien les avoir en tête

Cela demande également aux enseignants de rendre leurs ressources pédagogiques accessibles sur les plateformes numériques de leurs établissements.

- → Invitez le personnel enseignant de votre commune à consulter le "Guide sur l'accessibilité des ressources numériques pédagogiques"
- → Proposez aussi de regarder les guides pour communiquer avec les personnes sourdes et malentendantes

DIRECTION 3

Former vos propres équipes à l'accessibilité

Votre personnel est en contact avec des administrés porteurs de handicap et souhaite adopter les bons gestes et réflexes ? Invitez-les à se former.

- → Par département, trouvez des formations du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
- → Pour les agents publics, direction les formations "Mentor" dédiées

Inspirez-vous de bonnes pratiques éprouvées

DES COURS D'ÉCOLE INCLUSIVES, À BORDEAUX

Pour répondre à l'urgence climatique et au besoin de mixité dans les cours d'écoles, la Ville de Bordeaux a mis en œuvre les "Cours buissonnières". Le principe ?
Des espaces aménagés et végétalisés plus égalitaires et plus accessibles en toute saison.

OUN PROGRAMME DE COMMUNICATION
ALTERNATIVE, À LA ROCHE-SUR-YON

Les enfants scolarisés souffrant de troubles souffrant de l'apprentissage et de la communication peuvent s'exprimer en langue des signes, enrichie de pictogrammes. Appelé "Makaton", le programme a été créé par l'association Avenir Dysphasie.

Cap sur le sport pour tous





En tant qu'élu aux sports, vous favorisez la pratique sportive accessible à tous vos concitoyens.

Votre démarche s'appuie sur la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, qui a établi le principe fondamental d'accessibilité universelle. Une obligation d'ailleurs renforcée par l'ordonnance Ad'AP (Agendas d'accessibilité programmée) de 2014. Ces boussoles législatives vous guident vers un sport inclusif, vecteur de santé, de lien social et d'épanouissement personnel.

Vos points cardinaux: rendre accessibles vos équipements sportifs, adapter vos activités à tous les handicaps, former vos éducateurs sportifs et développer des partenariats avec les associations spécialisées.

Votre parcours commence ici, avec des ressources choisies pour faire du sport un droit effectif pour tous sur votre territoire, dès aujourd'hui.

Rendre les équipements sportifs de votre commune accessibles

En tant qu'établissements recevant du public (ERP), vos salles et équipements d'activité physique et sportive doivent être accessibles. Or, on constate par exemple que seules 3% des installations sportives sont accessibles aux Personnes en Situation de Handicap Sensoriel!

- → N'hésitez pas à déclarer vos aménagements sur la base de données Data ES
- → Consultez le guide des gymnases accessibles du Ministère des sports pour appréhender les enjeux, concevoir votre projet d'accessibilité et préparer sa mise en place concrète

DIRECTION 2

Rendre la pratique sportive inclusive sur votre territoire

Au-delà de l'accès aux équipements, les personnes en situation de handicap sont en droit d'exercer des activités physiques adaptées. Mais, aujourd'hui, 1 personne sur 2 en situation de handicap ne le fait pas... Heureusement, des solutions existent pour vous permettre de répondre à leurs besoins.

- → Consultez le Guide des Parasports du Ministère des sports
- → Engagez votre commune dans la démarche "Club inclusif" qui sensibilise et accompagne les clubs pour accueillir les publics à besoins spécifiques dans des conditions optimales.

→ Comptez sur des entreprises référentes comme MBS Industry et sa solution innovante de vélo à assistance électrique de l'escalade (le Footing Vertical™) et comme Touch2see et sa tablette dédiée au handicap visuel permettant de suivre en temps réel des matchs de foot

DIRECTION 3

Former vos éducateurs sportifs à l'accessibilité

Une fois sur place, vos citoyens apprécieront de vivre une expérience culturelle adaptée à leur handicap. Pour cela, de nombreux outils vous aident.

- → Le personnel des clubs et complexes sportifs de votre commune souhaite adopter les bons gestes et réflexes avec vos administrés porteurs de handicap ? Invitez-les à se former.
- → Par département, trouvez des formations du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
- → Pour les agents publics, direction les formations "Mentor" dédiées
- → Proposez le guide "Informer les personnes sourdes et malentendantes" ou le guide de HandiConnect.fr "comment communiquer avec une personne sourde"

Inspirez-vous de bonnes pratiques éprouvées

PISCINE ET PATINOIRE 100% ACCESSIBLES À LA ROCHE-SUR-YON

Première en France, le site sportif dispose de 9 éducateurs handisport, d'une salle de change dite handi-room, de vestiaires et casiers spécifiques PMR, de longues rampes d'accès au bassin, d'un élévateur pour accéder à la patinoire. Un bel exemple à suivre!

Cap sur le numérique inclusif





En tant qu'élu au numérique, vous développez des services et outils numériques accessibles à tous vos administrés.

Votre feuille de route est fixée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, qui a établi le principe fondamental d'accessibilité universelle. Cette référence légale vous oriente vers un numérique inclusif, où chaque citoyen peut accéder aux services publics et participer à la vie démocratique.

Vos axes stratégiques: rendre conformes vos sites web et applications, former vos équipes aux standards d'accessibilité, adapter vos démarches en ligne, et lutter contre la fracture numérique.

Votre itinéraire commence ici, avec des ressources choisies pour transformer le numérique en vecteur d'inclusion territoriale, dès aujourd'hui.

DIRECTION 1

Rendre accessibles les sites internets de votre territoire

Page web avec les horaires de la Mairie, portail en ligne de démarches administratives, site de promotion touristique du département ou de la région... N'oubliez pas de rendre vos outils numériques accessibles aux personnes en situation de handicap.

Pas besoin de tout faire d'un coup!



Commencez par les sites les plus utilisés par vos concitoyens.

- Suivez d'abord les bonnes pratiques répertoriées sur le portail Accessibilité
- → Consultez aussi les directives européennes détaillées sur le sujet
- Une fois vos pages conformes, générez votre déclaration d'accessibilité

DIRECTION 2

Capitaliser sur un référent d'accessibilité numérique

Cette personne saura s'assurer que vos sites et applications web sont conformes au fameux RGAA: la référence en termes d'accessibilité numérique! En la sollicitant, gardez la vision stratégique, sans gérer l'opérationnel. Sécurisez aussi juridiquement vos décisions et gagnez un temps précieux!

→ Découvrez les facettes de ce rôle clé

DIRECTION 3

Vous former, vous et votre personnel

Les membres de votre équipe veulent connaître les bons réflexes à adopter en termes de design numérique accessible ? Vous souhaitez être plus autonome dans votre travail de mise en conformité de vos outils numériques ?

- → Découvrez 5 formations très concrètes et pratiques de la Direction Interministérielle du Numérique
- → Consultez le Module de sensibilisation aux bonnes pratiques numériques des Aveugles de France

Inspirez-vous de bonnes pratiques éprouvées

ELGARWEB: ET TOUTES LES COMMUNES DU PAYS BASQUE ONT DES SITES ACCESSIBLES

Avec ce dispositif, toutes les communes locales peuvent disposer d'un site internet performant conforme au RGAA et maîtriser leurs dépenses. Les sites, personnalisables, incluent des contrastes, la navigation au clavier et une arborescence intuitive. À bon entendeur!

GRAAL: L'APPLI QUI REND LE TRI DES
DÉCHETS PLUS ACCESSIBLE, À URRUGN
Quand on est malvoyant ou aveugle, pas
facile de repérer les bonnes poubelles
de tri sélectif! Heureusement, l'appli Graal
comprend des solutions GPS innovantes
utilisables à l'extérieur et un guidage audio
à l'intérieur des bâtiments.

Cap sur le tourisme accessible





En tant qu'élu au tourisme, vous développez une offre touristique ouverte à tous les visiteurs.

Votre feuille de route s'appuie sur la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, qui a établi le principe fondamental d'accessibilité universelle. Cette boussole légale vous guide vers un tourisme inclusif, créateur de valeur économique et d'attractivité territoriale.

Vos orientations clés: rendre accessibles vos sites touristiques, adapter votre offre d'hébergement et de restauration, former vos professionnels du tourisme et promouvoir votre destination inclusive.

Votre parcours commence ici, avec des ressources sélectionnées pour faire de votre territoire une destination accueillante pour tous, dès aujourd'hui.

DIRECTION 1

Rendre votre office de tourisme inclusif

Un office du tourisme est la première impression donnée par votre territoire. S'il n'est pas accessible, vous fermez la porte à des milliers de visiteurs avant même qu'ils découvrent vos richesses locales. Alors faites en sorte que chaque famille, chaque senior, chaque personne à mobilité réduite se sente la bienvenue chez

vous dès son arrivée. Il en faut peu pour bien faire!

- → Consultez le Référentiel du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
- → Renseignez-vous sur la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et sur la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- → Retrouvez des conseils pour bien accueillir les personnes handicapées

Rendre vos informations touristiques accessibles

Vos plus beaux sites touristiques perdent des visiteurs si vos brochures, sites web et signalétiques ne sont pas accessibles à tous. Avec des informations claires, en gros caractères, avec la méthode FALC ou avec audiodescription, permettez à chaque visiteur de découvrir et apprécier les trésors de votre territoire.

- → Inspirez-vous de la Charte d'accessibilité de la communication de l'État
- → Utilisez les 360 pictogrammes dédiés
- → Découvrez les guides "Informer les personnes sourdes et malentendantes"

DIRECTION 3

Favoriser l'accès à vos lieux touristiques

Château, musée, site naturel... À quoi bon avoir les plus belles pépites locales si de nombreux visiteurs ne peuvent pas en profiter ? En plus, rendre vos destinations accessibles est plus simple et moins coûteux que vous ne le pensez...

→ Explorez comment rendre votre voirie accessible avec le guide du CEREMA

DIRECTION 4

Former votre personnel à l'accessibilité

Les équipes de votre service et les agents de structures touristiques veulent adopter les bons réflexes à l'égard des personnes en situation de handicap ? Invitez-les à se former.

- → Par département, trouvez des formations du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
- → Pour les agents publics, direction les formations "Mentor" dédiées

- → Consultez le guide "Informer les personnes sourdes et malentendantes"
- → Parcourez le guide de HandiConnect.fr "comment communiquer avec une personne sourde"

DIRECTION 5

Obtenir le label « Destination pour tous »

Vous avez déjà réalisé de nombreuses actions en faveur de l'accessibilité? Bravo! Il est temps de les valoriser et de faire du label "Destination pour tous" un atout qui va rapporter gros à votre territoire! Gratuit, le label permet:

- une reconnaissance officielle de l'État
- une meilleure attraction auprès des visiteurs
- plus de financements et de partenariats
- une meilleure anticipation des obligations légales
- → Découvrez les critères d'obtention du label

DIRECTION 6

Décrocher le label « Tourisme et Handicap »

Autre gage d'inclusivité et de sérieux pour votre territoire, le label Tourisme et Handicap. Il récompense les engagements de tous vos acteurs touristiques : hôtels, restaurants, campings, parcs de loisirs... Rendez vos efforts visibles et gagnez en attractivité avec ce label qui garantit :

- une reconnaissance officielle de l'État
- une information claire pour les visiteurs dès la réservation
- un avantage concurrentiel réel
- Une promotion gratuite au niveau national et international
- Une visibilité renforcée : logo sur vos supports de communication et façades d'établissements
- → Parcourez les critères d'obtention du label

Les dates clés légales de l'accessibilité

1975

→ La loi n°75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées qui stipule notamment que les locaux d'habitation et les locaux ouverts au public doivent être accessibles aux personnes handicapées, est le texte fondateur de l'accessibilité.

2005

→ La loi n°2005-102 du 11 février 2005
pour l'égalité des droits
et des chances, la participation
et la citoyenneté des personnes
handicapées, a pour ambition
de rendre le cadre de vie accessible
à l'ensemble de la population.
Elle pose le principe général
d'accessibilité universelle à tout
et pour tous, quel que soit le type
de handicap.

2015

→ La loi n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifie l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et visant à favoriser l'accès au service civique pour les jeunes en situation de handicap.





Fraternité

Contacts presse

Contacts presse Cabinet de Charlotte PARMENTIER-LECOCQ Tél : 01 87 05 94 21

Courriel: sec.presse.ah@social.gouv.fr